

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 9 décembre 2019

**LABELLISATION CITE EDUCATIVE - PLAN D'ACTION ET DE
FINANCEMENT TRIENNAL 2020-2022**

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de la Cité Educative, et à la suite des délibérations de juillet et novembre 2019, respectivement relatives au dossier de labellisation et au fonds d’amorce 2019, la Ville entend clôturer son accès au label par le plan d’action triennal, marquant l’ambition conjointe avec l’Education Nationale jusqu’en 2022.

Dans une dynamique concertée, la Ville et l’Education nationale ont amorcé la construction de l’écosystème en associant les associations des champs scolaire, culturel et sportif, le Conseil départemental et notamment les secteurs d’action sociale et pôle enfance/jeunesse, la Caisse d’Allocations Familiales.

Ce travail collectif aboutit à un plan d’action triennal, complémentaire aux actions et dispositifs déjà portés par les différents acteurs, dans la logique de complémentarité de la Cité Educative et de levier pour le territoire, et d’une ambition partagée autour des réussites et de leurs accompagnements. L’objectif est de préciser l’avant-projet par un plan d’action et de financement, fondé sur des actions efficaces et pérennes conduites autour des établissements scolaires.

Pour rappel, les enjeux locaux concertés, issus des travaux jusqu’à présent menés par les professionnels et les associations, portent sur :

- la lisibilité et cohérence des actions et dispositifs,
- une convergence avec la labellisation Ville apprenante : savoir apprendre et désir d’apprendre,

- une valorisation accrue des réussites,
- un diagnostic partagé en continu de tous les acteurs dans un objectif d'amélioration constante,
- une optimisation de parcours,
- un souci d'évaluation permanente.

Chacun s'accorde sur le principe d'un dénominateur commun autour de la parentalité pour la mobilisation pleine et entière dans l'enjeu éducatif.

Aussi, il est proposé un cadre d'action sur deux grands axes : l'un sur le volet ingénierie/acteurs ; l'autre directement tourné vers les bénéficiaires.

- L'ingénierie de projet et l'installation d'une dynamique collective en continu amènent les acteurs à solliciter un portage externe de la Cité Educative, permettant aux acteurs municipaux, départementaux, de l'Education nationale, associatifs et aux familles d'œuvrer collégialement dans l'écosystème recherché. Au regard des perspectives ouvertes par les ateliers de travail, la Ville entend également favoriser la créativité des acteurs.
- Prolongement des orientations souhaitées autour de la lisibilité de l'offre socio-éducative, un « kit de la Cité éducative » est pensé comme un outil concret sur lequel il convient de travailler.
- Dans le cadre des actions d'ores et déjà actées par les acteurs, il est proposé la prolongation des tutorats. En effet, initiée dans le fonds d'Amorce 2019, cette action nouvelle et innovante a été pensée pour favoriser la transposition des savoirs aux plus jeunes, en s'inspirant des facteurs de réussite d'actions déjà expérimentées localement.
- Dans le même esprit, la prolongation de la réponse pédagogique aux problématiques sanitaires est attendue en poursuivant les collaborations avec les écoles sanitaires et instituts de formations paramédicales ou de santé, par le biais de stages pratiques des élèves et étudiants. L'implication parentale reste l'axe prédominant de cette prise en charge sanitaire, par une sensibilisation pédagogique aux soins paramédicaux de leurs enfants, optimisant ainsi les chances de réussite.
- Toujours dans l'esprit du dénominateur commun autour de l'implication parentale, l'extension du CLAS (initiée dans le fonds d'amorce 2019) dans une approche globale et intégrée mais aussi pérenne est requise.
- L'ouverture d'une cinquième classe passerelle permettrait également l'enrichissement des acquis.
- Un panel d'actions visant la découverte sportive et culturelle et le développement de compétences par des pratiques reconnues comme les jeux d'échecs dont les effets sur la concentration, l'appétence aux matières scientifiques et collectives, ou encore l'éveil culturel et sportif dès le plus jeune âge sont proposés afin de concourir à ouvrir le champ des possibles, 3^{ème} axe national des Cités éducatives.

Ce plan triennal représente un budget global prévisionnel de 1 471 658 euros, pour lesquels il est demandé une subvention globale de 1 137 000 euros dans le cadre des Cités éducatives.

La Ville veillera à inscrire les actions dans les budgets municipaux annuels.

Par conséquent, conformément à la demande de l'Etat, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, avant la fin de l'année 2019, le plan d'action triennal et de financement proposé pour la période 2020/2022 au titre de la Cité Educative et d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions et documents afférents.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire interministérielle du 13 février 2019 portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités Educatives »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2019 portant la demande de Labellisation de la Cité Educative mantaise,

Vu la réponse ministérielle du 5 septembre 2019 annonçant la labellisation de la Ville de Mantes-la-Jolie et la phase d'approfondissement nationale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2019 portant sur le fonds d'amorce 2019 et aux actions relatives de la Cité Educative mantaise,

Considérant la concertation mise en œuvre localement et notamment avec l'Education nationale autour de cette labellisation,

Considérant la politique éducative de la Ville et l'intérêt collectif global à promouvoir une ambition éducative de qualité,

Considérant la valeur ajoutée de l'écosystème éducatif pour accroître les bénéfices individuels et collectifs en direction des habitants,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le plan d'action et de financement triennal 2020/2022 de la Cité Educative mantaise,
- **d'autoriser** le Maire à signer les demandes de subventions s'y rapportant et les documents y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET